

COMMUNE DE CERCIE (Rhône)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026**

Séance du : 22 juin 2026

Liste des délibérations affichée le : 24 juin 2026

Date de convocation du conseil municipal : 18 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président de séance : Christophe CLAUZEL, maire

Secrétaire élu : Amandine CHAMPAGNON

Membres présents à la séance : Christophe CLAUZEL, Florence VALLETTE, Éric BRUNET, Armelle MARTIN BOUCHET, Thierry VEDREINE, Gilles FARRUGIA, Gilles PELLOUX-PRAYER, Corinne PÉREZ, Murielle VERNEY, Amandine CHAMPAGNON, Pierre DUCROZET, Aurélie MAESTRATI,

Membres ayant donné pouvoir : Dominique DUBOST (pouvoir à Thierry VEDREINE), Alain DUFAL (pouvoir à Aurélie MAESTRATI), Véronique TASSIN (pouvoir à Corinne PEREZ)

Membres excusés : 0

I/ Nomination du secrétaire de séance - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal est invité à désigner un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- **DÉCIDER** de procéder par vote à main levée à la nomination du secrétaire de séance
- **DÉSIGNER** Amandine CHAMPAGNON pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 15 voix pour.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CM DU 22 JUIN 2026

N°20260601-3 DÉLIBÉRATION 2026-40 Nomination du secrétaire de séance - Amandine CHAMPAGNON

N°20260602-3 DÉLIBÉRATION 2026-41 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2026

N°20260603-3 DÉLIBÉRATION 2026-42 Règlement intérieur des services périscolaires

N°20260604-3 DÉLIBÉRATION 2026-43 Travaux de sécurité et demande de subvention au titre du produit des amendes de police

N°20260605-3 DÉLIBÉRATION 2026-44 Assainissement - Autorisation à Monsieur le maire pour signer le procès-verbal de mise à disposition des biens auprès de la CCSB dans le cadre du transfert de la compétence assainissement

N°20260606-3 DÉLIBÉRATION 2026-45 Désignation d'un ambassadeur Géoparc

N°20260607-3 DÉLIBÉRATION 2026-46 Désignation d'un élu correspondant sécurité routière

N°20260608-3 DÉLIBÉRATION 2026-47 Finances - Budget général - DM

2/ Approbation du procès-verbal des séances du conseil municipal du 18 mai 2026 - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Observations.

Corinne PEREZ demande l'ajout des informations suivantes données et non reprises dans le PV : Le prix d'achat du repas est de 3,30 € et ne prend pas en compte les charges du personnel ainsi que toutes les dépenses liées à la cantine. Actuellement la refacturation à 4,65 € ne couvre pas la totalité des frais. Un bilan sera effectué afin de voir si le montant doit être modifié.

Auréli MAESTRATI signale une erreur dans l'écriture du nom d'Alain DUFAL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **APPROUVER** le PV de la séance du conseil municipal du 18 mai 2026 avec les observations formulées ci-avant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 15 voix pour.

3/ Règlement intérieur des services périscolaires - Rapporteur Murielle VERNEY

Projet de règlement intérieur en annexe.

Le règlement intérieur des services périscolaires nécessite quelques ajustements travaillés par la commission école - périscolaires.

Le projet modifié est présenté et soumis au vote des conseillers municipaux. Il est précisé qu'il sera appliqué dès la rentrée scolaire 2026-2027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **APPROUVER** le règlement intérieur des services périscolaires tel que proposé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 15 voix pour.

4/ Travaux de sécurité et demande de subvention au titre du produit des amendes de police - Rapporteur Eric BRUNET

Devis LINEAX ci-joint.

Le dispositif du partenariat territorial pour les amendes de police est ouvert jusqu'au 1er juillet 2026 inclus et les dossiers présentés feront l'objet d'un passage en séance départementale en octobre 2026.

Les travaux projetés par la commune et chiffrés par LINEAX (devis ci-joint) concernent le marquage au sol sur plusieurs places emplacements publics, la Grande Rue, la salle d'animation rurale, avenue de la gare, place de l'école et place de l'église.

Monsieur le Maire demande que le devis LINEAX soit modifié et mentionne bien les 20 places réservées commerces dans la Grande rue.

Délibération.

Monsieur l'adjoint à la voirie indique les travaux de mise en sécurité prévus pour un montant de 2 000 € H.T. dont 400 € d'imprévus en lien avec l'accès aux parkings pour PMR.

Il précise que ces travaux sont éligibles à un financement par le produit des amendes de police.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **APPROUVER** les travaux de sécurité tels que proposés pour un montant de 2 000 € H.T.
- **SOLLICITER** une subvention au titre du produit des amendes de police 2026 au taux de 80 % soit 1 600 €

- **APPROUVER** le plan de financement comme suit :
 - Subvention au titre du produit des amendes de police 1 600 €
 - Autofinancement ou emprunt 400 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 15 voix pour.

5/ Assainissement - Autorisation à Monsieur le maire pour signer le procès-verbal de mise à disposition des biens auprès de la CCSB dans le cadre du transfert de la compétence assainissement

- Rapporteur Éric BRUNET

PV et inventaire en annexes

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la CCSB au 1er janvier 2026, il est nécessaire de produire le projet de procès-verbal de mise à disposition des biens de la commune.

Ce document formalise la mise à disposition des ouvrages et équipements (réseaux, stations, etc.), tout en précisant que la commune reste propriétaire et que la CCSB en assure désormais la gestion, l'entretien et le renouvellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer ce procès-verbal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 15 voix pour.

6/ Désignation d'un ambassadeur Géoparc - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Note sur le rôle de l'ambassadeur en annexe

Suite aux élections municipales, la CCSB sollicite toutes les communes du Géoparc Beaujolais pour qu'elles désignent un nouvel ambassadeur Géoparc.

Cette personne est l'interlocuteur privilégié de l'équipe du Géoparc Beaujolais, il peut être un membre du conseil municipal ou un bénévole très impliqué dans la commune et qui a la volonté de porter ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **DÉSIGNER** Aurélie MAESTRATI comme ambassadeur Géoparc.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 15 voix pour.

7/ Désignation d'un élu correspondant sécurité routière - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Afin de renforcer l'action de la sécurité routière au plus près du citoyen, l'État souhaite poursuivre le partenariat engagé avec les collectivités territoriales. A ce titre, il invite à désigner un élu correspondant sécurité routière.

Cet élu référent sera l'interlocuteur privilégié du bureau de la sécurité routière dans le cadre de l'élaboration d'actions de prévention, de communication et de partage d'informations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **DÉSIGNER** Amandine CHAMPAGNON, élue, comme correspondant sécurité routière.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 15 voix pour.

8/ Finances - Budget général - DM - Rapporteur Corinne PEREZ

Dans le cadre du vote du budget général 2026, il convient d'apporter une modification dans les recettes d'investissement en inscrivant au compte 001 la somme de 369 427,80 € au lieu de 338 884,80 € tenant compte des restes à réaliser de 30 543 €.

L'ajout de ces 30 543 € permet d'inscrire des crédits supplémentaires en dépenses d'investissement qu'il sera proposé d'inscrire sur l'opération n° 2025002 restructurations de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à

- **VOTER** en section d'investissement du budget général la décision modificative suivante
- | | |
|--|-----------------------|
| En dépenses | En recettes |
| Compte 2138 opération 2025002 + 30 543 € | compte 001 + 30 543 € |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ, par 15 voix pour.

9/ Acquisition d'une licence IV - Rapporteur Thierry VEDREINE

Dans le cadre du projet d'acquisition d'une licence IV par la commune, un point d'information est effectué sur l'avancée de ce dossier qui est en attente de précisions.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'acquisition de la licence IV et du comptoir. Christophe CLAUZEL informe d'une possibilité d'un conseil municipal exceptionnel sur ce sujet.

10/ Informations et questions diverses.

10-1 DP, PC et DIA - Rapporteur Florence VALLETTE

Déclarations préalables :

- Au nom de JACQUET, 308 Impasse du vieux cep pour le remplacement de la porte sectionnelle du garage par une petite porte et deux fenêtres. Non-opposition le 2 juin 2026.

Permis de construire : Néant.

Déclaration d'intention d'aliéner :

Pour la parcelle C320 (non bâti) d'une superficie de 28 m².

Pour la parcelle C564 (bâti) d'une superficie de 514 m².

Pour la parcelle C319 (non bâti) d'une superficie de 10 m².

Aucune décision d'exercice du droit de préemption sur ces DIA.

10-2 Décisions du maire prises par délégation - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Le conseil municipal prendra acte des décisions du maire.

Informations.

Florence VALLETTE alerte la commission communication sur la nécessité de débiter le travail pour le bulletin municipal et de demander un devis à plusieurs prestataires.

Armelle MARTIN BOUCHET

- demande que 2 personnes de sa commission CULTURE - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE - FESTIVITES - CÉRÉMONIES intègre la commission FINANCES - COMMUNICATIONS - NUMÉRIQUE pour l'élaboration du bulletin.

- Indique aussi que la batterie fanfare souhaite un créneau supplémentaire le mercredi après-midi.

Thierry VEDREINE informe qu'une réunion se tiendra mardi 23 juin avec le bureau de l'association des commerçants.

Amandine CHAMPAGNON informe sur les travaux de sécurité effectués à la salle d'animation rurale, et sur d'autres travaux qui sont encore à réaliser sur les trappes de désenfumage et sur la signalétique. Le devis de la société Satisfeu pour la signalétique sera signé.

Concernant la suite donnée aux rapports de l'Apave sur les bâtiments, Gilles FARRUGIA a rendez-vous avec des entreprises pour les travaux électriques à réaliser et demande que quelqu'un l'accompagne pour la visite des bâtiments. Florence VALLETTE, adjointe déléguée aux bâtiments, l'accompagnera.

Gilles PELLOUX-PRAYER remercie Eric BRUNET pour la sécurisation de la zone lors du feu d'artifices pour la fête du village.

Christophe CLAUZEL remercie l'interclasses pour la préparation de la fête et notamment dans les conditions climatiques actuelles.

Pierre DUCROZET va débiter la page Facebook et interviendra lundi 29 juin avec Mme BISSUEL pour la partie administrative.

Murielle VERNEY informe du conseil d'école qui aura lieu mardi 23 juin et des sollicitations des parents d'élèves, des élèves délégués et des enseignantes. Pour ce conseil d'école, elle représentera la municipalité avec Corinne PEREZ.

Corinne PEREZ indique que le site de la commune n'est pas convivial. Pierre DUCROZET ajoute qu'il va se pencher sur la création d'une maquette qu'il présentera vers la fin d'année 2026. Christophe CLAUZEL précise qu'il convient de vérifier la date de fin de contrat avec NEOPSE.

Eric BRUNET informe que les barrières de la salle d'animation rurale ont été fermées très tôt cette année afin d'éviter l'installation illicite des gens du voyage.

Christophe CLAUZEL informe des deux prochaines dates des matinées cyclistes en Terre des Brouilly organisées par le CT Formidable les 26 juillet et 27 septembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le conseil municipal suivant est programmé le 27 juillet 2026.

Le secrétaire,
Amandine CHAMPAGNON



Le maire,
Christophe CLAUZEL



